

Disciplines : Classique, Contemporaine, Hip-Hop Break, Modern'Jazz

Niveaux : Initiation / Débutant / Intermédiaire (primaire)

Date d'inscription :

Nom Enfant : Prénom : Né(e) le : M / F (**)

Nom Parents (Obligatoire) :

Adresse : Code Postal :

Ville : Email :

☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable :

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude. **L'absence de ce certificat dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera la suspension de votre enfant.** Les horaires indiqués sont maintenus dans la mesure du possible. Des ajustements peuvent avoir lieu en fonction des taux de remplissage. En ce cas, vous serez informés et vous pourrez décider de maintenir ou non votre inscription.

(*) : Les cours ne commenceront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Niveaux	Disciplines	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeur	x
Initiation (7 ans)	Classique	Mercredi	15h45 - 16h45	1h00	St Exupéry – Studio de danse	Marie	
Débutant (8 ans)	Classique	Mercredi	16h45 – 17h45	1h00	St Exupéry – Studio de danse	Marie	
Initiation -> Débutant (7/8 ans)	Contemporaine	Lundi	17h00 - 18h00	1h00	St Exupéry – Salle musculation	Marion	
	Modern' Jazz	Mercredi	14h00 - 15h00	1h00	ASV – Salle de Danse	Alain	
Débutant -> Intermédiaire (8/10 ans)	Hip-hop Break	Mardi	17h00 - 18h15	1h15	St Exupéry – Studio de danse	Amel	
Intermédiaire (9 ans) (9/10 ans) (9/10 ans)	Classique	Lundi	18h00 – 19h00	2h00	ASV – Salle de Danse	Marie	-----
	Cours groupés	et Jeudi	18h00 – 19h00				
	Modern'Jazz	Mercredi	16h00 – 17h00	1h00	ASV – Salle de Danse	Alain	
	Contemporaine (*)	Mercredi	17h15 – 18h30	1h15	St Exupéry – Salle musculation	Marion	

(*) PEDIBUS : Je souhaite inscrire mon enfant au Pédibus (centre de loisirs → salle de danse)

Veillez tourner S.V.P. →

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).

Tarifs – Cotisation annuelle

Cours seuls – les tarifs des cours seuls s'additionnent	Cours groupés	J'ai pris connaissance du règlement de l'école de danse, et je l'accepte.
1h00 : 175 € 1h15 : 208 €	2h00 : 303 € 2h30 : 364 €	

A REGLER		Règlement :	
Adhésion annuelle :	10 €	Espèces	<input type="checkbox"/>
Supplément extérieur Villebon :	(+18 €)	Chèque à l'ordre de l'ASV	<input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle :		Chèque sport/Chèque ANCV	<input type="checkbox"/>
TOTAL :		Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centimes)	

RENSEIGNEMENTS – Dominique DUBARRY LOISON : 06 95 18 35 26

Reprise des cours la semaine du LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

- oOo -

Responsabilité : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'ASV n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au professeur, du début jusqu'à la fin du cours, dans le local où a lieu ce cours. Nous vous recommandons d'accompagner vos enfants jusqu'au local en question et de les y reprendre en évitant de les laisser sur les parkings.

Attestation de paiement : Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (c'est-à-dire la fiche d'inscription dûment complétée + le règlement + certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse). Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société. Nom de la société :
Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT : Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata :

- 1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat médical à l'appui, concernant un arrêt de longue durée,
- 2/ En cas de déménagement lointain.

Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Attention : 1 seul cours d'essai est proposé pour tout(e) nouvel (le) adhérent(e) ou nouvelle discipline.

Signature Obligatoire